

# ROUBAIX

Bardoux : 39, rue Favre. — Téléphone 9-31

## Secours de chômage

En application de la circulaire de M. le ministre des Travaux Publics en date du 10 janvier 1920, les intéressés qui ont droit à des secours temporaires de chômage sont invités à se présenter à l'Office de Placement de la rue de Valenciennes, n° 10, à l'heure indiquée ci-dessous :

- Mardi 23 février. — A 8 h., 10.001 à 10.250 ; à 10 h., 10.251 à 10.500 ; à 2 h., 10.501 à 10.750 ; à 4 h., 10.751 à 11.000.
- Mardi 23 février. — A 8 h., 11.001 à 11.250 ; à 10 h., 11.251 à 11.500 ; à 2 h., 11.501 à 11.750 ; à 4 h., 11.751 à 12.000.
- Mardi 23 février. — A 8 h., 12.001 à 12.250 ; à 10 h., 12.251 à 12.500 ; à 2 h., 12.501 à 12.750 ; à 4 h., 12.751 à 13.000.
- Mardi 23 février. — A 8 h., 13.001 à 13.250 ; à 10 h., 13.251 à 13.500 ; à 2 h., 13.501 à 13.750 ; à 4 h., 13.751 à 14.000.
- Mardi 23 février. — A 8 h., 14.001 à 14.250 ; à 10 h., 14.251 à 14.500 ; à 2 h., 14.501 à 14.750 ; à 4 h., 14.751 à 15.000.
- Mardi 23 février. — A 8 h., 15.001 à 15.250 ; à 10 h., 15.251 à 15.500 ; à 2 h., 15.501 à 15.750 ; à 4 h., 15.751 à 16.000.

## UN OUVRIER TOMBE D'UNE ECHELLE

Un ouvrier occupé à la restauration de la toiture de M. Motte, leminier-ajusteur, un aide-chauffeur qui était monté sur une échelle de plusieurs mètres de hauteur, est tombé sur le sol, qu'il se fit enfoncer dans le mur, à laquelle l'infortuné ouvrier ne put survivre. Le corps de la victime fut transporté à son domicile, 132, rue de Denain.

## VOL D'UNE VOITURE

M. SIVANE Diachier, âgé de 28 ans, marchand de légumes, demeurant quai de Gravelines, 10, a porté plainte contre des inconnus qui ont volé sa voiture qui se trouvait sur la rue, contre la maison n° 11, rue de Valenciennes, le 21 février 1920. La voiture a été volée à 160 francs.

## ACCIDENT CAUSE PAR UN AUTO

H. M. M. V. 3 h. 14. L'auto-camion, conduit par M. Bernard, chauffeur au service de la maison Lepoutre, Boulevard de Beaurepaire, suivait la rue de la Fosse-aux-Chèvres et se dirigeait vers la rue de Valenciennes, n° 11, lorsqu'il a heurté un homme qui se trouvait sur la rue, contre la maison n° 11, rue de Valenciennes, le 21 février 1920. L'homme a été blessé et transporté à son domicile, 132, rue de Denain.

## COMITE D'ALIMENTATION DU NORD DE LA FRANCE

Pendant la quinzaine du 16 au 27 février, il sera accordé, par personne : riz, 0,75 ; café, 2,10 ; sucre, 4,50 ; savon de Marseille, 1,75 ; farine, 3,00 ; chicorée, 0,65 ; savon de Marseille, 2,10 ; lait, non sucré, grande boîte, 1,85 ; cacao, 0,50 ; nouilles, 0,55 ; saindoux, 2,25 gr. ; 1,40 ; savonnettes, le pain, 1,35 ; se fin de cuisine, 50 gr., 0,25.

## RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

BRIS D'UNE GLACE. Jeudi après-midi, vers 2 heures 30, le nommé Delemasse Fernand, âgé de 20 ans, livreur au service de M. Albert Brouillon, demeurant 24, rue de Valenciennes, a brisé la glace d'un magasin d'un cheval attelé à une voiture chargée de bois de chauffage.

## VENTE DE VIN ROUGE

Conditionnement, place Sébastopol. Le samedi 14 février 1920, un litre par personne pour 1,75. Secteur 3, Cartes roses, numéros pairs, de 8 à 9 heures ; numéros impairs, de 10 à 11 heures ; numéros pairs, de 11 à 12 heures.

## Mauvaises journées.

Les mauvaises journées sont celles où le malade qui vient d'avoir la grippe, l'indigestion, commence sa convalescence. Le malade, est épuisé, désemparé, il a usé toutes les forces combattives contenues dans son sang pauvre comme on dit, mangé la fièvre, et ce pauvre sang qui a tant lutté est bien trop pauvre pour assurer les fonctions. Alors, il ne faut pas compter que le rétablissement, la convalescence, vont se faire très vite. Il est dangereux de rester sans soins. Ce qui fait alors ? Attendez ! Non ! Il faut faire comme en toutes choses. Si vous avez besoin de pommes, vous allez chez le fruitier acheter des pommes. Si vous avez besoin de sang, vous allez chez le pharmacien acheter du sang séché. Il est dangereux de rester sans soins, car le sang séché est pur et chaque pilule de convalescence ne traite pas des que vous êtes au traitement des Pilules Pink.

## AMICAL DES ANCIENS ELEVES DE L'ECOLE DE LA RUE PIERRE-DE-ROUBAIX

Le Comité a l'honneur de porter à la connaissance des familles qu'il organise pour le mercredi 18 février, au Cinéma du Tilleul, un grand concert-programme au profit des dévoués combattants. A cet effet, comme toujours, de pouvoir satisfaire les plus exigeants, le Comité s'est assuré qu'il y aura de nombreux artistes de première renommée, et de la musique d'orchestre.

## LES PETES DU CARNAVAL

Le Maire de Roubaix vient de prendre l'arrêté suivant :

M. le Maire de Roubaix vient de prendre l'arrêté suivant :

## ÉTAT-CIVIL

Mariages. — Paul Billot, rue Cognat, 29 — Germaine Dejezère, rue Lacroix, 16. — Jeanne Aécède, de la plaine, 130. — André Deschamps, rue de Valenciennes, 10. — Louis De Wanne, 71. — Jules Resson, rue Franklin, 110. — Lucien Passeur, rue Sébastopol, 35. — Gaston Lajpat, rue de Valenciennes, 10.

## REUNIONS SYNDICALES

REUNIONS SYNDICALES. DANS LE TEXTILE. Les ouvriers rentreurs et donneurs de fils se réuniront dimanche 14 février 1920, à 9 h. 30 du matin, estaminet Henri Rose, rue Neuve.

## COMITE D'ALIMENTATION DU NORD LIBRE

Semaine du 16 au 21 février 1920. Riz, 1,10 ; sucre, 4,10. Pain d'épices, 0,70. Fromage extra, 1,00. Saindoux végétal, 1,75.

## THEATRE MUNICIPAL

Dimanche 15 février 1920, en matinée, à trois heures, LE CHEMINEAU, opéra, en quatre actes, de L. G. HALÉZY, musique de G. HALÉZY.

## ÉTAT-CIVIL

Mariages. — Paul Béhague, rue Vauban, 8. — Lucienne Vanhauwaert, rue d'Anvers, 34. — Albertine Rogue, rue de Valenciennes, 32. — Lucie Barille, rue de Valenciennes, 32. — Lucie Barille, rue de Valenciennes, 32. — Lucie Barille, rue de Valenciennes, 32.

## BONS DE LA DEFENSE NATIONALE

Il résulte des conditions de souscription à l'Empunt National, que les Bons de la Défense Nationale, notamment ceux qui ont été souscrits avant le 15 février 1920, ont été remboursés par le Trésor public.

## Autour de Roubaix-Tourcoing

### COMINES

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. Le Conseil municipal s'est réuni le 10 février à 8 heures 30, et a délibéré sur les questions suivantes :

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

Le Conseil a émis le vœu que toutes les routes départementales soient classées en bon état.

## ATTENTION

UNIQUE & INCOMPARABLE

20

L'Ouvrage complet illustré

## LES LECTURES FAVORITES

En vente partout aujourd'hui :

LA CHAMBRE AU JUDAS par Ch. FOLEY.

LE SAVANT & LE COCULON, par J. MÉRY.

LE MEUBLE FLORENTIN, par J. BERNARD-TURQUET.

Il paraît en ouvrage les Vendredis

R. BOUTE, Editeur, 148, rue de Valenciennes, 148-149.

## La Vie Ouvrière

A ROUBAIX

REUNIONS SYNDICALES. DANS LE TEXTILE. Les ouvriers rentreurs et donneurs de fils se réuniront dimanche 14 février 1920, à 9 h. 30 du matin, estaminet Henri Rose, rue Neuve.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.

Les camarades du bâtiment et de travaux publics de Roubaix et environs sont informés que d'accord avec la Chambre Syndicale patronale, le mardi-gras ne sera pas férié.



## MEMBRE DU JURY DES CONCOURS

La nouvelle pelote anatomique A COMPRESSION SOUPLE de M. Glaser, de Paris, 83, boulevard Sébastopol est la seule qui maintienne d'une façon radicale et sans aucune gêne les hernies les plus volumineuses et les plus rebelles.

Basée sur des données précises, la nouvelle pelote anatomique A COMPRESSION SOUPLE triomphe de toutes les difficultés et résout ce difficile problème d'un appareil parfait.

Sanctionnée par le corps médical lui-même, la nouvelle pelote adaptée à l'appareil SANS RESSORT de M. GLASER, c'est le dernier progrès de la science herniaire.

## VOICI DES PREUVES

27 octobre 1919. Monsieur Glaser, Je me fais un devoir de vous témoigner ma reconnaissance. Tous les matins que je portais autrefois me torturaient et ma hernie n'était pas maintenue s'aggravait de jour en jour. Grâce à votre appareil sans ressort que j'ai porté jour et nuit sans gêne, ma hernie a été radicalement immobilisée et je me livre au plus dur travail.

M. Charles GUENIN, à Villorocourt, par Enricourt (Meuse). M. Alexandre PLANTIN, 8, rue Jean-Bart, à Valenciennes (Nord).

M. Alexandre PLANTIN, 8, rue Jean-Bart, à Valenciennes (Nord). Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, hernies, efforts, descentes, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils. Allez donc tous à :

St-Pol-sur-Ternoise, 15 fév. Hôtel du Trocadéro. St-Omer, 16 fév. Hôtel de France. Maubeuge, 18 et 19 fév. Hôtel de la Poste. Valenciennes, 20 et 21 fév. Hôtel de France. Douai, 22 et 23 fév. Hôtel du Grand-Cerf. Commerce.

## Publication Légale Offres & Demandes d'Emplois

CABINET SPECIAL DE LA CHAMBRE CONSULTATIVE DES ASSOCIATIONS OUVRIERES, 44, rue du Renard, PARIS (4<sup>e</sup>).

## L'ABELLE

Association Professionnelle des Peintres. I. — Aux termes d'un acte sous signatures privées, en date du 14 janvier 1920, il a été créé une Société anonyme à capital variable, désignée par le nom de L'ABELLE.

Le siège social est fixé à Roubaix (Nord), 42, rue du Grand-Chemin. Le capital social est primitivement fixé à mille cinquante francs ; il se pourra être réduit au-dessous de la somme de neuf cents francs.

Le Conseil est nommé pour six ans et renouvelable par tiers tous les deux ans. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le Conseil délègue tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, dans son sein ou parmi ses associés, même en dehors de la Société dont il est l'organe responsable envers elle.

Les extraits des procès-verbaux du Conseil, ainsi que ceux des Assemblées générales, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président du Conseil ou par deux Administrateurs.

5 % sont prélevés annuellement sur les bénéfices pour composer le fonds de réserve légale. II. — Par acte notarié reçu par M. René MACIET, notaire à Paris, le 20 janvier 1920, M. Gustave DERONNE, fondateur, a fait la déclaration de souscription et de versement du capital, conformément à la loi.

III. — De la copie du procès-verbal de l'Assemblée constitutive tenue le 1<sup>er</sup> février 1920, il appert qu'il a été pris les résolutions suivantes : L'Assemblée approuve sans réserve, à l'unanimité, les Statuts de la Société.

L'Assemblée reconnaît la sincérité de la déclaration de souscription et de versement du capital, faite suivant acte notarié en date du 20 janvier 1920.

L'Assemblée nomme MM. Gustave DERONNE, Fortuné CARPENTIER et Auguste NANQUET membres du Conseil d'administration et reçoit leur acceptation.

Le Conseil est composé de même MM. Léon CAUDRON et Louis DHONDT commissaires ; ce sont les prescriptions de la loi et des Statuts ayant été remplies la Société L'Abelle, association professionnelle des peintres, est déclarée constituée.

IV. — Une expédition des Statuts, de l'acte de déclaration de souscription et de versement du capital, et de la délibération de l'Assemblée générale constitutive ont été déposés aux greffes du Tribunal de Commerce de Roubaix et de la Justice de Paix de Roubaix, suivant procès-verbal dressé à chacun des greffes, le 12 février 1920.

V. — Par délibération du Conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> février 1920, M. Gustave DERONNE a été nommé Directeur de la Société, le Conseil a émis le vœu que le Directeur soit autorisé à signer tous les actes de la Société, ainsi qu'à la signature sociale.

Pour mention : Le Président du Conseil, G. DERONNE.

2877.

## DEMANDES MONTRES

à G. TRIBAUDEAU & C<sup>ie</sup> FABRIQUEUR, 21, rue de Valenciennes, 21, Roubaix.

Jameson, comment n'est-ce pas nous qui serions Jameson ?

— On peut voir un but, et ne pas l'atteindre, continua froidement le détective scientifique.

— Miss Dodge, faites-moi l'amitié de quitter un instant des yeux cet aéroplane, et de regarder le bâtiment d'en face...

— La jeune fille obéit à l'invitation, ainsi que les autres personnages. C'était Sing-Lee...

— On ne perd pas de vue cet individu, continua Jameson, de bien distinguer ses traits, car il vous intéresse personnellement...

— Comment cela ? — Où je le mets fort, ou cet homme est l'auteur de ces commises avant-hier au fort de Staten-Island ?

— Est-ce possible ? — Nous serons fixés sur ce point avant peu de temps !

— Le bruit du moteur augmentait de seconde en seconde, à mesure que l'aéroplane se rapprochait... Jack Sprague, décrivant une orbite dans le ciel, cherchait visiblement le signal convenu avec Wu-Fang... Soudain, il s'éleva un bruit de machine, et de l'autre main à côté de lui une main chargée de tredit...

## FEUILLETON DU REVIL DU NORD

### Les Mystères de New-York

GRAND ROMAN-CINEMA AMERICAIN ADAPTE PAR PIERRE DECOURCELLE

— Ayez un peu de patience ! La journée de demain ne s'achèvera pas, je vous le promets, mais que je sois en mesure de vous fournir l'explication de cette petite énigme... pour le moment, allons nous coucher, et dormons un peu, nous aurons eu de quoi penser à ce qui nous attend demain.

— Les deux amis regardèrent leur domicile, où, conformément au programme tracé par Claret, ils ne tardèrent pas à s'abandonner aux douceurs d'un sommeil et reconfortant sommeil.

— De très bonne heure, le lendemain, ils se dirigèrent vers le laboratoire pour se préparer à recevoir leurs visiteurs.

— Vers dix heures, le portier ouvrit brusquement et Elaine et la tante Betty firent leur entrée, suivies de l'officier.

— C'est nous ! clama joyeusement la jeune fille en tendant ses deux mains à Justin, qui les embrassa avec tendresse. Au moment où elles se détachèrent devant la porte de l'Université, le lieutenant y jeta un regard furtif. Nous lui avons

montré le chemin, car il se serait certainement perdu dans ce dédale d'escaliers et de corridors.

— Vous êtes trois fois les bienvenus ! dit Claret en tendant la main de l'officier. Mais je ne comptais pas que vous l'aviez, sur la visite de ces dames...

— Et vous fâché de nous voir ? demanda malicieusement la tante Betty...

— J'ai été si intéressé par mon excursion d'avant-hier, reprit Elaine, que je n'ai cessé d'en rabâter les oreilles de ma tante ! Et comme je savais l'heure à laquelle vous attendiez le lieutenant, j'ai pensé que vous ne seriez en voudriez pas se faire attendre par moi et ses compagnons.

— Je suis ravi d'avoir en face de moi un auditeur aussi choisi ! Prenez donc place, mesdames, la démonstration va commencer...

— Voulez-vous me permettre auparavant, demanda Waters, de vous mettre au courant d'un fait au sujet duquel je serais venu vous trouver ce matin, si nous n'avions pas eu ce rendez-vous...

— Vous m'intriguez ? De quoi s'agit-il ? — D'un fait qui vous a été raconté par mon cousin d'avant-hier, reprit Elaine, que je n'ai cessé d'en rabâter les oreilles de ma tante ! Et comme je savais l'heure à laquelle vous attendiez le lieutenant, j'ai pensé que vous ne seriez en voudriez pas se faire attendre par moi et ses compagnons.

— Et qu'est-ce que c'est ? — C'est un fait qui vous a été raconté par mon cousin d'avant-hier, reprit Elaine, que je n'ai cessé d'en rabâter les oreilles de ma tante ! Et comme je savais l'heure à laquelle vous attendiez le lieutenant, j'ai pensé que vous ne seriez en voudriez pas se faire attendre par moi et ses compagnons.

— Et qu'est-ce que c'est ? — C'est un fait qui vous a été raconté par mon cousin d'avant-hier, reprit Elaine, que je n'ai cessé d'en rabâter les oreilles de ma tante ! Et comme je savais l'heure à laquelle vous attendiez le lieutenant, j'ai pensé que vous ne seriez en voudriez pas se faire attendre par moi et ses compagnons.

— Et qu'est-ce que c'est ? — C'est un fait qui vous a été raconté par mon cousin d'avant-hier, reprit Elaine, que je n'ai cessé d'en rabâter les oreilles de ma tante ! Et comme je savais l'heure à laquelle vous attendiez le lieutenant, j'ai pensé que vous ne seriez en voudriez pas se faire attendre par moi et ses compagnons.

— Et qu'est-ce que c'est ? — C'est un fait qui vous a été raconté par mon cousin d'avant-hier, reprit Elaine, que je n'ai cessé d'en rabâter les oreilles de ma tante ! Et comme je savais l'heure à laquelle vous attendiez le lieutenant, j'ai pensé que vous ne seriez en voudriez pas se faire attendre par moi et ses compagnons.

avez-vous pu recueillir quelques détails sur la façon dont l'attentat a été commis ?

— La journée d'hier a été en grande partie employée par moi à faire sur place une enquête minutieuse sur ce point.

— Et vous pouvez m'en donner le résultat ? — Le voici en quelques mots ! Tout était calme au fort dans la soirée. Sur notre voie ferrée intérieure, un train de marchandises était arrêté. Il avait été chargé assez tard, et devait partir à la première heure le matin suivant.

— Selon l'usage, une sentinelle se tenait en faction devant la voie, faisant les cent pas de long en large ; et un détective de la police secrète montait, lui aussi, la garde entre deux wagons.

— Et comment a-t-on pu avoir raison de cette double surveillance ? — D'une manière fort simple. Une femme a d'abord retenu l'attention de la sentinelle. Le soldat était jeune, la fille était jolie, et malgré la consigne, une brève conversation s'engagea.

— Pendant ce temps, un autre individu, un Chinois, parait-il, bondissait sur le détective, et lui assénait sur la tête un formidable coup de marteau.

— Le malheureux s'éleva, et, en hâte, le jeune fouilla ses poches, et, traversant la voie sous le train, il arriva devant la porte d'un wagon, qu'il ouvrit avec la clef volée. Quelques minutes après, il se précipita, chargé d'une certaine quantité de trophée, et par-dessus le marché, d'un paquet de flechettes.

— Puis, après avoir jeté sur sa tête un drapeau de son pays, il se précipita vers le fort, et se cacha dans un trou.

— Et comment a-t-on pu avoir raison de cette double surveillance ? — D'une manière fort simple. Une femme a d'abord retenu l'attention de la sentinelle. Le soldat était jeune, la fille était jolie, et malgré la consigne, une brève conversation s'engagea.

— Pendant ce temps, un autre individu, un Chinois, parait-il, bondissait sur le détective, et lui assénait sur la tête un formidable coup